



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BRUN VAN DYCK

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

- 1.1 Identification de la substance ou de la préparation : Brun Van Dyck
- 1.2 Désignation commerciale : Oxyde de fer
- 1.3 Identification de la société/entreprise : STE DES OCRES DE France
Impasse des Ociers
84400 – APT – France
- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 00.33 (0)490.746.382
info-distribution@ocres-de-france.com

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 2.1 COMPOSITION $Fe_2O_3 + SiO_2 + Al_2O_3$
- NUMERO CAS : NEANT (non référencé colorant naturel)
NUMERO EINECS : NEANT (non référencé colorant naturel)
- 2.2 SUBSTANCES DANGEREUSE POUR LA SANTE: ---
- 2.3 CLASSIFICATION / SYMBOLE :

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le Brun Van Dyck ne présente aucun risque pour l'homme et l'environnement, selon nos connaissances actuelles et aux éléments mentionnés 2.1.

4. PREMIERS SECOURS

<u>4.1 CONTACT AVEC LA PEAU</u>	Laver à l'eau savonneuse et rincer à l'eau.
<u>4.2 CONTACT AVEC LES YEUX</u>	Lavage à l'eau immédiat, en écartant les paupières. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue
<u>4.3 INGESTION</u>	En cas de doutes ou si les symptômes persistent consulter un médecin.
<u>4.4 INHALATION</u>	Déplacer la personne à l'air libre. En cas d'indisposition consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits ininflammable, pas applicable

MOYENS D'EXTINCTION RECOMMANDES	---
DANGERS SPECIFIQUES	---
PROTECTION DES INTERVENANTS	---

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 PRECAUTIONS INDIVIDUELLES: Porter des éléments de protection.

A
S

6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter les déversements dans les égouts.

6.3 METHODES DE NETTOYAGE :

RECUPERATION : aspiration
NETTOYAGE : utiliser de l'eau savonneuse

6.4 EVACUATION : Décharge autorisée

6.5 MATERIAUX INCOMPATIBLES : Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION: Manipuler en évitant les dégagements de poussières.

7.2 PREVENTION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS : Capturer les poussières à leur source d'émission

7.3 STOCKAGE : Produit stable dans les conditions normales de stockage.
Stocker à l'abri de l'humidité.

7.4 MATERIAUX D'EMBALLAGE RECOMMANDEE : Sacs papier ou plastique

7.5 MATERIAUX INCOMPATIBLES : Aucun à notre connaissance

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter un masque à poussière

8.2 PROTECTION DES MAINS : Porter des gants appropriés

8.3 PROTECTION DES YEUX : Port de lunettes

8.4 MESURES SPECIFIQUES D'HYGIENE : Ne pas manger, boire, fumer pendant l'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 ASPECT : Poudre

9.2 COULEUR : rouge foncé

9.3 ODEUR : Inodore

9.4 VALEUR PH : 7

9.5 TEMPERATURE DE FUSION : 1350°

9.6 TEMPERATURE D'EBULLITION : Pas applicable

9.7 POINT D'ECLAIR : Pas applicable

9.8 INFLAMMABILITE : Ininflammable

9.9 AUTO-INFLAMMABILITE : Non auto inflammable

9.10 PROPRIETES COMBURANTES : Non explosif

9.11 PRESSION DE VAPEUR : Négligeable

9.12 DENSITE RELATIVE : 2.5 environ

9.13 SOLUBILITE : Insoluble à l'eau

9.14 COEFFICIENT DE PARTAGE : Non applicable

9.15 AUTRES DONNEES : Néant

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE : Stable dans les conditions normales de stockages

10.2 REACTION DANGEREUSES AVEC : Aucune dans des conditions normales d'emploi

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 TOXICITE ORALE AIGUE : Tout effet de toxicité chronique ou de sensibilisation est exclu du fait que ce pigment est un minéral naturel issu de la surface terrestre.0

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 IMPACT POSSIBLE SUR L'ENVIRONNEMENT / ECOTOXICITE : Ce pigment se trouve à l'état naturel dans le sous sol terrestre, tout effet défavorable pour l'environnement est donc à exclure.

12.2 TESTE D'AMES : Négatifs

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 PROCEDURE DE NEUTRALISATION ET DE DESTRUCTION DU PRODUIT : mise en décharge contrôlée.

13.2 PROCEDURE DE DESTRUCTION DE L'EMBALLAGE CONTAMINE : Emballage non ré-employable, à mettre en décharge contrôlée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 GGVSee/ IMDG CODE : non réglementé

14.2 GGVE/ GGVS : non réglementé

14.3 UN N° : non réglementé

14.4 RID/ ADR : non réglementé

14.5 ICIAO/ IATA-DGR : non réglementé

14.6 ADNR : non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce pigment naturel n'est pas une préparation dangereuse, du point de vue des réglementations de la CEE concernée.

16. AUTRES DONNEES

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive Européenne 91/155/EG

STATUTS D'ENREGISTREMENT (REACH): Le brun Van Dyck, n'est pas concerné. (substance se trouvant à l'état naturel).

Les renseignements que cette fiche contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances.